

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

COMMUNE DE
BEYNOST

N° 03-2025-18

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 février 2025

Convocation du : 20 février 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, vingt-sept février à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Vote des taux d'imposition communaux 2025

Présents : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, Mme Elodie BRELOT, M. Patrick THOLON, Mme Valérie BERGER, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ.

Représentés :

M. Gilbert DEBARD donne procuration à M. Joël AUBERNON

M. Jean-Marc CURTET donne procuration à M. Sergio MANCINI

M. Sébastien RENEVIER donne procuration à M. Bertrand VERMOREL

M. Harris GREISS donne procuration à Mme Annick PANTEL

Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ donne procuration à Mme Anne LE GUYADER

Absents : M. Franck LONGIN, Mme Sophie GAGUIN, Mme Anne-Sophie RAMPON, M. Philippe CASAMAYOR, M. Cyril LANGELOT

Secrétaire de séance :

M. Sergio MANCINI

DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi de Finances n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux des contributions locales pour 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	22	
Pour	22	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Gilbert DEBARD, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, Mme Elodie BRELOT, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ
Contre		
Abstention		
NPPV		

DECIDE de fixer les taux d'imposition 2025 comme suit :

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe sur le foncier bâti	31,47%	31,47%

Accusé de réception en préfecture
001-210100434-20250227-qfX010001cdbe-DE
Date de télétransmission : 03/03/2025
Date de réception préfecture : 03/03/2025

Taxe sur le foncier non bâti	49,21%	49,21%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants	10,17%	10,17%

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



TERRIER

Caroline TERRIER,
Mairie de Beynost

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :